

Madame le Maire et l'équipe municipale vous adressent leurs meilleurs vœux 2015.

## Horaires d'ouverture du secrétariat

- Mardi de 8 h à 12 h et de  
14 h à 17 h

- Mercredi de 8h à 12 h et  
de 14 h à 17h

- Jeudi de 8 h à 12h et 14h  
à 17 h

Vendredi de 8h à 12h et  
de 14h à 17 h

**Julien HEIME**, le secrétaire de mairie est aussi sapeur-pompier volontaire, Il peut être amené à intervenir, pendant les heures d'ouverture de la mairie ; dans ce cas-là, évidemment la mairie est fermée le temps de l'intervention ; Mais son intervention au niveau des secours est primordiale.

## Conseil municipal :

Bonté Christiane, maire

Terrisse Christine, adjointe

Romier Colette, adjointe

Guittot Thomas, adjoint à  
Rogalle

Barat Séverine

Coumes Stéphane

Fernandes Lionel

Gasteuil Pierre

Jouas Pierre

Navarro André

Tequi Cathy

## Travaux réalisés et perspectives.

- **Les travaux de la cabane de la SUBERA** sont terminés (création de salle de bains, toilettes, isolation partie pastorale et partie refuge) : 146 296 €

- **Réfection de la route d'HERMINET à SAINT SERNIN** : 56 639 €

- **Route d'Escots à ROGALLE** : 16 710 €

- **toiture de l'école** : 21 861 €

- **Lavoir de ROGALLE** : 9 448 €

### Les perspectives pour 2015 :

- Réfection et mise aux normes du local des employés.

- Embellissement (résorption des points noirs) et sécurisation de la traversée de Saint Sernin et de l'entrée du village de SOUEIX.

- Toiture de l'église de ROGALLE

- Rénovation de la salle de classe à l'école.

**Le plan communal de sauvegarde (PCS)** est en [France](#) un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs [naturels](#), [technologiques](#) ou [sanitaires](#). Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des [vulnérabilités](#) et des [risques](#) (présents et à venir, par exemple liés au [changement climatique](#)) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les [risques majeurs](#) établi par le [préfet](#) du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques

La commune, possédant plusieurs risques, (inondations par exemple) a donc élaboré son Plan Communal de Sauvegarde, afin d'assurer la protection des personnes exposées aux risques.